

Crédit Mutuel de Bassins-Le Vaud

Progression continue

Le 16 mai 1986 à Bassins s'est tenue l'assemblée générale annuelle et statutaire du Crédit Mutuel de Bassins-Le

Présidée par M. Charles Beck de Le Vaud, l'assemblée adopta sans discussion tant les comptes que la proposition de répartition du bénéfice de l'exercice après avoir entendu les commentaires du gérant M. Raymond Heller de Bassins, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle présenté par son rapporteur, M. Emile Fillettaz de Le Vaud.

Le bilan au 31 décembre 1985 dépasse largement les dix millions. Le bénéfice net est de 30 388 francs. Il est réparti par 3 423 francs aux dividendes de 5 % net, alors que 25 000 francs vont augmenter la réserve légale et statutaire qui passe ainsi à 385 000 francs, et 1 964 francs en report à nouveau.

Elections

M. Frédy Christinet de Le Vaud, membre du conseil d'administration dont le mandat de quatre ans arrivait à

Vaud qui devait adopter les comptes de l'exercice 1985, lesquels ont été publiés dans notre journal du 28 avril 1986.

échéance fut réélu pour une nouvelle période. M. Karl Velan de Bassins, élu au conseil d'administration en 1985 ne pouvait garder son mandat de suppléant à l'organe de contrôle. Il y fut remplacé par M. Gilbert Salero de Bassins.

Les membres furent informés par le gérant que leur Crédit Mutuel avait adhéré à l'Union des banques régionales suisses et à la centrale du clearing, si bien que dès le 1er juillet prochain, chaque membre pourra disposer d'eurochèques.

Une fois de plus il est constaté que le Crédit Mutuel de Bassins-Le Vaud continue sa progression, que sa situation est saine pour le grand bien du développement économique de la région, comme devait le relever le rapporteur de l'organe de contrôle en adressant des félicitations au gérant et au conseil d'administration. — (Efi) ■